

# ASA

*Going The Extra Mile*



Conformité réglementaire -  
Inde >>

[www.asa.in](http://www.asa.in)

Lorsqu'un investisseur crée une entreprise en Inde, qu'il s'agisse d'un bureau de liaison, d'un bureau de projet, d'une succursale ou d'une société, cette entreprise doit se conformer à la réglementation indienne. Dans cette brochure, nous aborderons les conformités récurrentes qui affectent les activités quotidiennes. Pour chaque activité de conformité, nous avons indiqué l'applicabilité à l'entité commerciale, c'est-à-dire CO pour compagnie, LO pour Liaison Office, etc

## 1 COMPTABILITÉ ET PAYE

### 1.1 Comptabilité

Toutes les entreprises en Inde doivent tenir des registres comptables conformes aux normes comptables indiennes. Une entité commerciale est libre de décider de l'exercice comptable, qu'il soit financier, calendaire ou autre, afin de s'adapter aux normes de reporting internationales. Toutefois, en vertu de la législation indienne relative à l'impôt sur le revenu, il est obligatoire de clôturer les livres de comptes sur la base d'un exercice financier, c'est-à-dire du 1er avril au 31 mars.

CO LO PO BO

### 1.2 Rémunération des employés

Les entreprises doivent rédiger des contrats de travail appropriés en tenant compte des lois sur l'IR et des réglementations en matière d'emploi. En termes de conformité, elles sont tenues de verser un salaire mensuel, d'établir des fiches de paie et de veiller au respect de la législation du travail. En outre, les salaires sont structurés au moment de la mise en place, de la révision ou lorsqu'il y a un amendement à la loi. Lorsque le nouveau code du travail entrera en vigueur, les structures salariales devront être revues.

CO LO PO BO

## 2 AUDIT

### 2.1 Audit légal

En vertu de la loi indienne sur les sociétés, les entreprises sont tenues de faire vérifier leurs comptes par un cabinet indien d'experts-comptables. Ces comptes vérifiés doivent être déposés auprès du Registrar of Companies ("ROC") et, dans certains cas, auprès de la Reserve Bank of India.

CO LO PO BO

### 2.2 Audit fiscal

Les entreprises dont le CA annuel > 10 millions d'INR (environ 120 000€) doivent faire vérifier leurs comptes conformément à la législation indienne et les faire certifier par un cabinet indien d'experts-comptables. Pour alléger le travail des TPE, la limite d'audit fiscal a été portée à 100 millions d'INR, à condition qu'au moins 95 % des ventes, du CA ou des recettes brutes soient réalisés par voie bancaire et/ou numérique. Toutefois, l'obligation d'audit est déclenchée si le CA annuel dépasse 100 millions de roupies.

CO PO BO

### 2.3 Audit interne

Les entreprises privées dont le CA dépasse 2 milliards d'INR (25 millions d'EUR environ) ou dont l'encours d'emprunt est de 1 milliard d'INR (12 millions d'EUR environ) doivent mettre en place un système d'audit interne, soit externalisé auprès d'un cabinet indien d'experts-comptables, soit par le biais de leur équipe interne, ce dernier cas étant prédominant dans les grands groupes.

CO

### 3 FISCALITÉ DIRECTE

#### 3.1 Impôt sur les sociétés

Les entreprises doivent déterminer leur paiement annuel d'impôt et s'assurer de son dépôt dans le cadre d'un plan d'acomptes, communément appelé "Advance Tax". Les retards, les reports ou les calculs incorrects donnent lieu à des pénalités. À la fin de l'année, une déclaration annuelle accompagnée des comptes vérifiés et du rapport de contrôle fiscal doit être soumise. Par exemple, pour l'exercice 2020-21, les impôts anticipés doivent être déposés avant le 15 juin (15 %), le 15 septembre (45 %), le 15 décembre (75 %) et le 15 mars (100 %). La déclaration annuelle pour cette année doit être soumise avant le 30 septembre / 30 novembre 2021.

CO

PO

BO

#### 3.2 Prix de transfert

Les entreprises disposant d'une équipe chargée des prix de transfert au sein de l'équipe fiscale vous feront savoir que les transactions transfrontalières avec des entités liées relèvent de la réglementation indienne. Cela nécessite la tenue d'une documentation et d'une certification par un cabinet indien d'experts-comptables confirmant que les transactions de l'entreprise avec des entités liées étaient conformes au principe de pleine concurrence et que les bénéfices ont été correctement déclarés par l'entité commerciale indienne.

CO

PO

BO

#### 3.3 Prélèvement à la source

Les entreprises doivent prélever des impôts sur des paiements spécifiques, tels que les salaires, les contrats, etc. Par exemple :

BÉNÉFICIAIRE DU PAIEMENT	PRÉLÈVEMENT A LA SOURCE	TAUX DE PRÉLÈVEMENT	DATE DU DÉPÔT	REPORTING
Employé	Si le salaire est imposable	Selon les tranches d'imposition* sous le régime existant ou optionnel	7 du mois suivant les paiements	Trimestriel
Contractant	Si le paiement annuel dépasse INR 1,00,000 (environ 1200€) ou si un unique paiement dépasse INR 30,000 (environ 360€)	2% (1% pour un bénéficiaire individuel)	7 du mois suivant les paiements	
Bailleur	Si le loyer annuel dépasse INR 2,40,000 (environ 3000€)	10% (2% pour les installations, machines ou équipements)		
Professionnel	Si le paiement annuel dépasse INR 30,000 (environ 360€)	10%		

\* Ce document a été préparé en tant qu'information aux clients. Nous vous recommandons de demander conseil à un professionnel avant d'engager une action sur ces questions spécifiques.

### 3.4 Fiscalité des expatriés

Un expatrié détaché en Inde est redevable de l'impôt sur le revenu. Les composantes de la rémunération imposable sont similaires à celles applicables à un employé local, bien qu'il soit possible d'explorer les possibilités d'allègement dans le cadre de l'accord de non double imposition entre l'Inde et le pays d'origine. L'expatrié devra déposer une déclaration annuelle d'impôt personnel auprès des autorités fiscales indiennes avant le 31 juillet. Tout ressortissant étranger dont le séjour en Inde est susceptible de dépasser 180 jours doit s'enregistrer sous 14 jours après leur arrivée auprès du bureau d'immigration (FRRO).

CO LO PO BO

## 4 FISCALITÉ INDIRECTE

### 4.1 Droits de douane

Les entreprises effectuant des échanges transfrontaliers doivent se conformer à la réglementation en matière de droits de douane. Ces droits varient selon les produits. L'obligation de conformité comprend la détermination et le dépôt des droits avant le dédouanement des marchandises par les autorités douanières. Si les droits de douane de base sont maintenus, le Counter Vailing Duty (CVD) et le Special Additional Duty (SAD) of customs sont intégrés dans la GST.

CO LO PO BO

### 4.2 Taxe sur les Biens et Services - Goods and Services Tax ("GST")

La GST est applicable à la fourniture de biens et/ou de services. Elle regroupe les anciens droits d'accise, la taxe sur les services, les TVA nationale et locale, entre autres. Les obligations comprennent le dépôt des taxes et le dépôt des déclarations mensuelles et trimestrielles.

CO LO PO BO

## 5 CONFORMITÉS DE SECRÉTARIAT

Les entreprises en Inde doivent se conformer aux obligations en matière de secrétariat spécifiées dans la loi sur les sociétés indiennes et faire rapport au ROC concerné. Cela peut inclure :

FAIT GÉNÉRATEUR	CHAMP D'APPLICATION
Déménagement des bureaux	CO LO PO BO
Changement de directeur ou de représentant autorisé	CO LO PO BO
Tenue des procès-verbaux du CA, Tenue des registres statutaires	CO
Déclaration annuelle au ROC	CO LO PO BO

## 6 DROIT DU TRAVAIL

L'employeur doit tenir compte de l'impact du Provident Fund, un régime de retraite réglementé par le gouvernement. En outre, un employé sortant, qui a dépassé 5 ans de service, doit recevoir une gratification calculée selon les barèmes spécifiés.

CO LO PO BO

Les unités industrielles sont couvertes par l'Employee State Insurance, l'Industrial Dispute Act, le Contract Labour Act, etc. Avec les nouveaux codes du travail, toutes les lois du travail existantes y seront intégrées.

CO PO BO

## 7 DIVERS

Il existe certaines réglementations spécifiques à certains États, par exemple la Professional Tax et le Shop and Establishment Act qui prévalent dans les États indiens comme le Karnataka, le Maharashtra, le Tamil Nadu, etc.

## 8 DATES CLÉS

Aspect réglementaire	Date d'échéance
<b>Droit des sociétés</b>	
Réunion du Conseil d'Administration	Quatre réunions par an avec un intervalle ne dépassant pas 120 jours entre deux réunions.
Assemblée Générale Annuelle (adoption des états financiers)	Sous 6 mois suivant la fin de l'exercice
Déclaration annuelle au ROC	Sous 60 jours suivant l'AGA
<b>Fiscalité</b>	
Déclaration d'impôt sur les sociétés	31 Octobre / 30 Novembre
Rapport d'audit fiscal	30 Septembre / 31 Octobre
Rapport sur le prix de transfert	31 Octobre
Déclaration TDS (Retenue d'impôt)	Trimestriel
Déclaration d'impôts des particuliers	31 Juillet
Déclaration de la GST* - CA > ₹ 50 millions - CA ≤ ₹ 50 millions	Mensuel** Trimestriel/Mensuel**
<b>Conformité</b>	
Dépôt de la TDS	7 de chaque mois
Dépôt de la GST - CA > ₹ 50 millions - CA ≤ ₹ 50 millions	20 de chaque mois 22/24/25 de chaque mois/ Trimestriel**

\* Cela comprend le GSTR 1 et le GSTR 3B

\*\*Diffère selon les états

CO

Non-listed company

LO

Liaison Office

PO

Project Office

BO

Branch Office

(1 EUR = 85 INR)

**New Delhi**

Tel: +91 11 4100 9999

**Ahmedabad**

Tel: +91 79 4891 5409

**Bengaluru**

Tel: +91 80 4907 9600

**Chennai**

Tel: +91 44 4904 8200

**Gurugram**

Tel: +91 124 4333 100

**Hyderabad**

Tel: +91 40 2776 0423

**Kochi**

Tel: +91 484 410 9999

**Mumbai**

Tel: +91 22 4921 4000

**Contact: [info@asa.in](mailto:info@asa.in)**



Préparé par ASA Corporate Catalyst India

**Affiliés nationaux**

Chandigarh, Coimbatore, Jaipur, Jammu, Kolkata, Lucknow, Ludhiana, Pune and Visakhapatnam

**Affiliés internationaux**

Algeria, Argentina, Australia, Austria, Belgium, Brazil, Bulgaria, Canada, China, Denmark, Egypt, France, Finland, Germany, Hong Kong, Hungary, Israel, Italy, Japan, Luxembourg, Malaysia, Mexico, Morocco, New Zealand, Netherlands, Norway, Poland, Portugal, Romania, Saudi Arabia, Singapore, South Africa, Spain, Switzerland, Sweden, Thailand, Tunisia, Turkey, UAE, UK, USA, Vietnam

\* Ce document a été préparé en tant qu'information aux clients. Nous vous recommandons de demander conseil à un professionnel avant d'engager une action sur ces questions spécifiques.